



SOS Massif des Vosges

Monsieur le Préfet des Vosges,
Monsieur le Maire de La Bresse,
Mesdames et Messieurs les
conseillers municipaux

La Bresse le 12 décembre 2014

Lettre ouverte.

Mesdames, Messieurs,

Nous apprenons que vous envisagez d'autoriser l'ouverture d'un parking pendant la saison d'hiver, sur un terrain situé sur la rive gauche de la Moselotte, au pont de Bramont à La Bresse. Ce parking doit servir à accueillir les véhicules des usagers de la station de ski La Bresse-Hohneck, afin, dites vous : « *de répondre à des problèmes importants de sécurité liés au stationnement et à la circulation au niveau de la station* ».

Comme vous le savez¹, nous nous trouvons là, sur la **zone de protection rapprochée** de la source des Planches qui alimente 75 % des foyers bressauds en eau potable. La déclaration d'utilité publique instituant cette zone de protection interdit précisément de telles utilisations de ce terrain, dans le but de préserver la ressource en eau potable et d'assurer la sécurité sanitaire de cette eau.

Il est donc très étonnant que pour régler « *des problèmes importants de sécurité liés au stationnement et à la circulation au niveau de la station* », vous preniez le risque dans des conditions de légalité très contestables, d'attenter à la sécurité sanitaire de la population de La Bresse, ce qui a pour effet qu'en voulant régler un problème de sécurité, vous prenez le risque d'en générer un plus grand encore !

Vous écrivez, Monsieur le Préfet, dans votre réponse du 03 octobre 2014 à notre courrier du 11 février de la même année : « *j'envisage d'autoriser l'utilisation du parking situé à proximité du pont de Bramont. Toutefois des mesures de prévention et de surveillance seront prescrites pour éviter tout risque de pollution du site* » Je vous sais gré, Monsieur le Préfet, de reconnaître l'existence de risques de pollutions, mais la **seule mesure de prévention efficace** dans ce type d'équipement consiste en l'imperméabilisation des sols et la récupération dans des bassins de décantation des eaux de pluie et de ruissellement. **Travaux que le classement en zone de protection rapprochée de la source interdit explicitement.** Il en résulte que les mesures que vous pourriez prescrire n'auront pour seul effet que de constater une éventuelle pollution. Le mal sera fait.

Nous souhaitons vous rappeler ici, que le problème du stationnement lié à la fréquentation de la station de ski n'est pas nouveau. Cette question avait été abordée dès les années 2000 lorsque la société Labellemontagne avait déposé un dossier de restructuration/développement de la station. La réponse apportée, qui avait été à l'époque validée par les services de l'État et l'aménageur, consistait en la création d'un parking en silo de 1100 places sur quatre niveaux, à proximité du rond-point aval de la station.

¹ Voir notre courrier à Monsieur le Préfet du 11 février 2014

Un permis de construire avait été accordé et une déclaration d'ouverture des travaux déposée. Curieusement, aucune réalisation concrète n'a suivi et le terrain où devait être construit le silo a été transformé en parking de surface, sans d'ailleurs qu'aucune mesure de prévention des pollutions aux hydrocarbures ne soit prise. Il en va de même pour le parking de Belle-hutte réalisé dans des conditions plus que contestables en 2009. Parking qui n'était pas prévu dans le dossier cité plus haut, et qui a nécessité la destruction d'une surface boisée de 1,5ha.

Cette accumulation de parkings réalisés ou en projets résulte directement du non respect par l'aménageur, la société Labellemontagne, des engagements qu'elle a pris et notamment la construction du silo de 1100 places. Il faut aujourd'hui ajouter à ces inconséquences, la demande actuellement à l'instruction dans les services de l'Etat, formulée par la dite société, pour la construction d'un énième parking de 600 places, en aval de la station hydroélectrique de Blancheimer.² Ce parking obligerait au défrichage de 3ha de forêt et à la destruction d'une zone humide adjacente.

Il serait aujourd'hui parfaitement extravagant que les négligences répétées et volontaires de la société Labellemontagne entraînent d'une part, la mise en danger de l'approvisionnement en eau potable de la quasi totalité des foyers bressauds et d'autre part, la destruction de zones naturelles et boisées, propriétés communales.

C'est pourquoi, nous vous demandons Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire de renoncer à délivrer l'autorisation d'ouverture du parking de Bramont et d'abandonner la poursuite du projet de parking de Blancheimer.

Nous vous demandons d'agir fermement auprès de la société exploitante afin qu'elle respecte ses engagements et construise le parking en silo prévu.

On ne peut en effet, vouloir augmenter les capacités d'accueil de la station en profitant des effets bénéfiques générés et en faire supporter les effets négatifs aux contribuables, aux usagers et à l'environnement

De plus, ainsi que nous le démontrons plus haut, le prétexte invoqué de la sécurité résulte de l'unique responsabilité de l'aménageur qui n'a jamais, en connaissance de cause, assumé les engagements qu'il avait pris et les responsabilités qui sont les siennes. A savoir la construction du silo qui, curieusement ne fut jamais mise en œuvre, et ce depuis l'obtention du permis de construire le 29 décembre 2006.

Les problèmes de sécurité liés au stationnement, pourront dans l'attente de la réalisation de cet équipement être utilement et efficacement réglés par la mise en œuvre plus rigoureuse et le respect des dispositions du code de la route, lequel est, nous semble-t-il, fait pour ça.

Dans l'attente des suites que vous réserverez à ce dossier, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à l'assurance de notre haute considération.

Dominique Humbert
Président de SOS Massif des Vosges

2 Voir notre courrier à Monsieur le Préfet du 23 janvier 2014